

MONTBRISON

Guide de la gestion différenciée

VILLE DE MONTBRISON

2026



Parc des Thermes

VILLE DE
MONTBRISON

VILLE-MONTBRISON.FR

SOMMAIRE

| | |
|--|-------------|
| ÉDITO | P3 |
| INTRODUCTION | P4 |
| LES ENJEUX | P5 |
| Environnementaux | p 5 |
| Culturels | p 5 |
| Sociaux | p 5 |
| Economiques | p 5 |
| ANALYSE DE L'EXISTANT | P6 |
| Inventaire quantitatif | p 6 |
| Inventaire qualitatif | p 6 |
| TYPOLOGIE DES ESPACES VERTS | P7 |
| DÉTERMINATION DES OBJECTIFS | P8 |
| Objectifs du plan de gestion | p 8 |
| Remarque | p 8 |
| ATTRIBUTION DES CODES | P9 |
| Code 1 : Espaces horticoles | p 9 |
| Code 2 : Espaces jardinés | p 10 |
| Code 3 : Espaces rustiques | p 11 |
| Code 4 : Espaces naturels | p 12 |
| Code S : Espaces spécifiques | p 13 |
| COMMUNICATION | P14 |
| Interne | p 14 |
| Externe | p 14 |
| SUIVI | P17 |
| ANNEXES | P19 |
| Cimetières : Enhéberger pour ne pas désherber | p 19 |
| Loi Labbé : le plan Zérophyto | p 19 |

ÉDITORIAL

Loin de renier l'horticulture traditionnelle, la gestion différenciée des espaces verts intègre cette approche de façon différente, en l'harmonisant avec des zones davantage naturelles, sortant d'une vision uniforme des espaces verts au profit d'une gestion adaptée à chaque lieu.

Concrètement, cela signifie prévenir plutôt que guérir : limiter les besoins en dés-herbage grâce au paillage ou à l'engazonnement, privilégier des techniques alternatives – mécaniques, thermiques ou manuelles – encouragées par la loi Labbé et le plan Zéro Phyto, réduire l'utilisation de pesticides et apprendre à accueillir une part de végétation spontanée dans notre environnement quotidien.

La gestion différenciée repose sur une conviction simple : chaque espace vert mérite une attention adaptée, respectueuse de son identité, de son usage et de son environnement.

Guillaume Lombardin
Conseiller municipal délégué à l'environnement



INTRODUCTION

La ville de Montbrison est une ville qui veut vivre avec son temps et anticiper le changement climatique, c'est pourquoi, de nombreuses actions ont déjà vu le jour :

- L'opération pied de mur, (Ensemble n°31)
- L'engazonnement et la végétalisations des cimetières,
- La construction d'un îlot de fraîcheur, (Ensemble n°31 et 30)
- L'éco-pâturage,
- L'installation de nichoirs et d'hôtels à insectes.

De plus, au quotidien et depuis plusieurs années, le service des espaces verts s'adapte et met en place des actions visant à diminuer la consommation d'eau sur la commune :



Le premier essai de gestion différenciée réalisé, a permis à Montbrison de décrocher **le trophée de l'environnement** pour l'action mise en place au parc des Thermes.



Trophée de l'environnement pour la gestion du Parc des thermes

LES ENJEUX

La gestion différenciée des espaces publics verts et naturels s'inscrit dans les principes du développement durable. Ainsi, cette gestion permet de répondre à des enjeux de nature différente.

- Enjeux environnementaux

- Préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels,
- Limiter la pollution : produits phytosanitaires, bâches plastiques et tissées,
- Amener plus de confort (ex : ombrages sur les cheminements et les stationnements, qualité de l'air et de l'eau),
- Gérer les ressources naturelles : valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau...

- Enjeux culturels

- Valoriser l'identité des paysages communaux,
- Mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux,
- Diversifier et transmettre le savoir-faire du jardinier.

- Enjeux sociaux

- Améliorer le cadre de vie des habitants, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces,
- Eduquer le grand public à l'environnement,
- Favoriser la santé, et l'autonomie des agents, tout en les faisant monter en compétences.

- Enjeux économiques

- Faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement et à l'accroissement des surfaces,
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- Maîtriser les temps de travaux,
- Adapter le matériel.

ANALYSE DE L'EXISTANT

La mise en place de la gestion différenciée implique une connaissance de l'ensemble du patrimoine à gérer, mais aussi de la biodiversité à l'échelle locale.

Faire l'**inventaire** permet de :

- Connaître les surfaces à entretenir (inventaire quantitatif),
- Connaître les caractéristiques de chaque site (inventaire qualitatif).

- Inventaire quantitatif

Les différentes étapes

Prendre connaissance du patrimoine :

- Visiter chaque rue et repérer les espaces verts,
- Les localiser sur un plan,
- Vérifier leur appartenance (privé ou public),
- Numériser ces espaces sur le SIG (Système d'Information Géographique) avec la possibilité d'évaluer leurs surfaces.

Appliquer nos connaissances sur les charges d'entretien :

- Tâches d'entretien à effectuer,
- Évaluation de la fréquence,
- Déterminer le matériel utile/disponible,
- Cibler le personnel concerné et/ou qualifié, (ex : élagueur).

- Inventaire qualitatif

L'inventaire **qualitatif** est en lien direct avec le **quantitatif**, c'est à ce moment précis que l'on positionne les espaces répertoriés au préalable dans les différentes catégories du plan de gestion différenciée (attribution des codes p.8).

L'objectif est de décrire et d'analyser le potentiel de chaque site en prenant en compte :

- La qualité paysagère et environnementale,
- La biodiversité présente,
- Sa valeur historique, culturelle et patrimoniale,
- Son utilité et son avenir,
- Ses problématiques, telles que : son accès, sa fréquentation, ses réglementations...

TYPOLOGIE DES ESPACES VERTS

- 1 : **Parc, jardins et squares** - Lieu de séjour à caractère horticole.
- 2 : **Accompagnement de voies** - Toute voie de communication que ce soit de la voirie ou une voie ferrée ou fluviale (*Ex : îlots, ronds-points, jardinières*).
- 3 : **Accompagnement de bâtiments publics** - Espace ayant majoritairement pour fonction l'accompagnement du bâtiment, qu'il y ait ou non accès du public (*Ex : mairie, caserne, musée*).
- 4 : **Accompagnement d'habitations** - *Ex : HLM municipaux, résidence pour personnes âgées*.
- 5 : **Accompagnement des bâtiments industriels** - Abords de centre commercial, de zone artisanale ou industrielle. Espaces verts des établissements sociaux ou éducatifs (*Ex : groupes scolaires, centres aérés, maisons de quartier, crèches*).
- 6 : **Sports** - Surfaces à destination des clubs sportifs et leurs abords (sauf surfaces couvertes).
- 7 : **Cimetières** - Seules les surfaces gérées par le service espaces verts sont prises en compte.
- 8 : **Camping** - Espaces comprenant des structures d'accueil temporaire (*Ex : camping, aire d'accueil des gens du voyage*).
- 9 : **Jardins familiaux/partagés**
- 10 : **Etablissement horticoles** - Etablissements de production végétale publics.
- 11 : **Espaces naturels aménagés** - Surfaces naturelles avec un faible entretien (*Ex : forêts, prairies, pâturage, bassins de rétentions...*).
- 12 : **Arbres d'alignement**

DÉTERMINATION DES OBJECTIFS

Avant de travailler par site, la définition des objectifs à atteindre permet d'avoir une vision globale à l'échelle de la commune.

C'est l'étape la plus importante pour la mise en place de la gestion différenciée, portée et validée par les élus. Les objectifs définissent une ligne de conduite tout au long de la démarche.

De plus, ils permettent d'expliquer le nouveau mode de gestion auprès des habitants, par différents moyens de communication.

Il est primordial de les hiérarchiser, site par site, afin de conserver la cohérence de la démarche et de renforcer les idées de nos techniques alternatives.

- Objectifs du plan de gestion

Le plan de gestion est devenu un point incontournable pour une collectivité qui ne peut plus se contenter d'agir seulement dans l'urgence et qui pour des raisons économiques doit justifier et planifier ses travaux.

Les objectifs sont les suivants :

- Fixer les idées sur le long terme,
- Fournir à tout moment un document de synthèse,
- Optimiser la gestion économique (élaboration des budgets),
- Optimiser la qualité des végétaux,
- Agir de façon cohérente et programmée en suivant l'évolution du climat,
- Définir des actions prioritaires,
- S'adapter aux nouvelles contraintes législatives (lois),
- Anticiper les nouveaux besoins en ville et l'augmentation des surfaces d'espaces verts.

- Remarque

La gestion intensive, bien quelle soit esthétique, demande des passages très réguliers. C'est donc une gestion qui coûte cher et qui défavorise la croissance des végétaux.

ATTRIBUTION DES CODES

Il s'agit de traduire les objectifs fixés en un classement des espaces publics selon l'image et le rendu souhaité. Le classement n'entend pas définir des espaces de mauvaise qualité, mais simplement une répartition des espaces verts suivant un entretien basé sur des critères différents.

Après la définition des codes, il est nécessaire de définir les tâches d'entretien à réaliser, de quelle façon, et à quelle fréquence.

- Code 1 : Espaces horticoles

- Espace « prestige » avec l'aspect le plus soigné possible.

Pelouse avec tonte 20 à 30 fois par an avec évacuation, découpe de gazon, finition à la débroussailleuse.

Utilisation de paillages (biodégradables) dans les massifs arbustifs, vivaces et massifs fleuris.



Mairie de Montbrison



Mairie de Moingt



Square Honoré d'Urfé



Jardin d'Allard

- Code 2 : Espaces jardinés

Le caractère entretenu reste prédominant. Ces espaces doivent avoir un aspect soigné sans présence permanente de l'équipe d'entretien.

Pelouse avec tonte rotative 10 à 20 fois par an avec évacuation, découpe, finition à la débroussailleuse.

Exemples : Massifs fleuris ou arbustifs fréquentés et/ou proche du centre-ville, les ronds-points d'entrée de ville, le parc des Thermes, les écoles, la roseraie de Sainte-Eugénie...

Un test a déjà été fait au Parc des Thermes afin d'avoir une première idée de ce qui nous attend, mais aussi de voir quelles fleurs vont pousser spontanément.



- Code 3 : Espaces rustiques

- Espace libre, sans engrais ni modification de l'écosystème.

Pelouse sans arrosage, tonte rotative avec évacuation 5 à 10 fois par an, sans découpe.

Utilisation de paillages (biodégradables) dans les massifs arbustifs, vivaces et massifs fleuris.

Exemples : Espaces verts et massifs moins proches du centre, cimetières, Château Lachèze, Calvaire...

Engazonnement du cimetière de Montbrison.

Zéro phyto
Notre cimetière est sans pesticides

Depuis plusieurs années, la ville de Montbrison a initié une approche zéro phyto avec la volonté de préserver la biodiversité.

Cette démarche consiste à ne plus utiliser de pesticides pour désherber les espaces verts de la ville. Ainsi, il a été décidé de laisser la flore pousser naturellement. Les oiseaux vont donc s'entretenir naturellement et la biodiversité (poule, canard, etc.) va se développer.

Cet engazonnement naturel limitera automatiquement les eaux de ruissellement et favorisera la stabilité du sol des allées.

Les jardiniers de la ville continueront à entretenir les cimetières avec une coupe régulière des espaces verts ainsi créés.



Cimetière de Montbrison



Calvaire



Château Lachèze

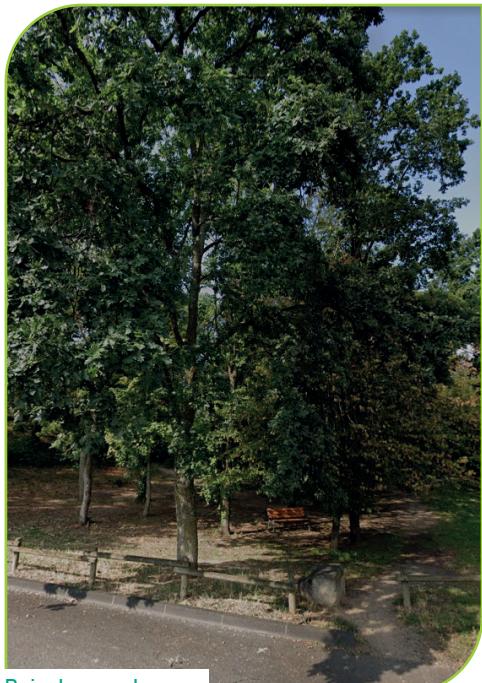
- Code 4 : Espaces naturels

● Ces espaces sont laissés à leur état naturel et font l'objet d'un entretien sommaire ayant pour but de les maintenir propres. Le jardinier accompagne la nature et laisse se développer la flore spontanée.

Pelouses, prairies, fauche 1 à 2 fois par an avec évacuation, sans finition, éco-pâturage, sans désherbage chimique.

Exemples : Bords de rivière (canal du Forez), zones humides (zone des Granges), bois des gendarmes, ancienne décharge de Curtieux...

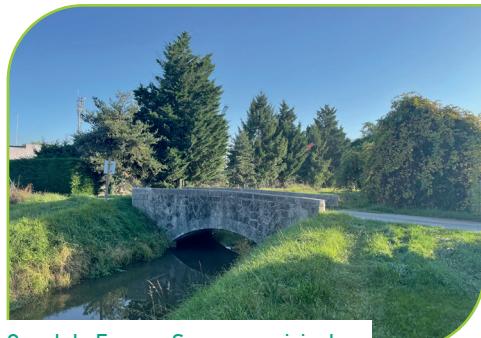
Eco pâturage mis en place au
Parc des Thermes ainsi que sur
l'avenue Charles de Gaulle.



Bois des gendarmes



Zone Véolia



Canal du Forez - Serres municipales

- Code S : Espaces spécifiques

- Ce sont des espaces où le mode d'entretien et d'intervention est propre au site.

Les stades de la ville qui sont devenus des terrains synthétiques, cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus du tout d'entretien. Il faut essentiellement brosser les terrains et veiller à ce qu'il soit propre (ramasser les feuilles et désherbage).

Néanmoins il reste les espaces verts autour des stades à entretenir : gazons, haie, arbustes, arbres, talus, parking, etc...

Exemples : Stade de la Madeleine, stade de Montplaisir, terrain de tennis et padel...



COMMUNICATION

La communication auprès des habitants repose sur un travail étroit entre élus et agents. Elle constitue l'un des piliers de la réussite de la gestion différenciée, car elle favorise la compréhension, la participation et l'adhésion de tous. La démarche s'appuie sur la conviction, le dialogue et la construction d'une véritable dynamique sociale, portée par une volonté d'écocitoyenneté et de cohésion de service.

- Interne

Au sein du service espaces verts, l'équipe met en place une communication régulière pour accompagner l'évolution des pratiques. Des stages de formation sont organisés afin de présenter la démarche, d'expliquer les nouveaux modes de fonctionnement et d'apporter une base technique solide aux agents.

La coordination des différents acteurs est également au cœur du projet de re-végétalisation et de revalorisation du vivant. Les élus, la direction des services techniques, les chefs de service et les agents travaillent ensemble pour définir et aménager les futurs espaces verts. Les décisions se construisent avec l'appui des techniciens, afin de garantir une cohérence d'ensemble et une action collective harmonisée.

- Externe

Les espaces plus rustiques ou naturels peuvent parfois surprendre par leur apparence. La collectivité mène donc un travail d'explication pour montrer que la gestion différenciée n'est pas synonyme d'abandon, mais bien d'un entretien adapté.

Plusieurs supports sont mobilisés : le magazine municipal «Ensemble», l'affichage sur site, les pancartes pédagogiques, les journées du patrimoine, ainsi que les réseaux sociaux.

La ville mène également des actions de sensibilisation pour impliquer les habitants dans la protection de l'environnement. Dans cette dynamique, une collaboration a été engagée avec **FNE Loire (France Nature Environnement)**. Ensemble, nous développons notamment :

- des ateliers de sensibilisation destinés aux plus jeunes.

Exemple : les élèves de l'école de Moingt ont participé à des animations sur le monde des oiseaux, puis ont construit des nichoirs, des hôtels à insectes et des composteurs.

● Actions pour la ville avec pour objectifs communs : Préserver la biodiversité locale.

Exemple : Le projet fleurissement des pieds de murs sous forme de chantier participatif impliquant les habitants (Rue de rigaud), la construction d'hibernaculums et la réintroduction des moutons (Parc des thermes).

● Plusieurs "Opération ville propre" mises en place en partenariat avec les écoles et des associations locales, pour toucher le public avec des journées de ramassage des déchets.

Exemple de panneau explicatif sur la gestion différenciée à l'entrée du Parc des Thermes



Exemple de panneau explicatif pour l'éco-pâturage au Parc des Thermes et avenue Charles de Gaulle



SUIVI

Le suivi permet chaque année d'actualiser la gestion, de mesurer les progrès et de rester cohérent avec les objectifs fixés.

Il permet d'évaluer :

- ✿ l'apparition de nouvelles espèces animales et végétales,
- ✿ les réactions et comportements du public,
- ✿ les économies de temps et de coûts.

Les problèmes rencontrés sont remontés pour adapter les pratiques, réviser certains classements ou identifier les besoins en matériel et en personnel.

La gestion différenciée évolue en permanence et encourage de nouvelles initiatives.

Lors de chaque nouvel aménagement, le type d'entretien prévu est défini dès le départ.

ANNEXES

- Cimetières : Enherber pour ne plus désherber

Depuis la **loi "Labbé"** qui encourage des pratiques plus respectueuses de l'environnement en interdisant l'usage des produits phytosanitaires dans l'espace public, les cimetières sont eux aussi concernés.

L'entretien des **3,5 hectares** des cimetières de Montbrison et Moingt, évolue ainsi vers des méthodes plus durables. L'engazonnement s'impose aujourd'hui comme une solution pertinente, déjà adoptée par de nombreuses communes. Cette approche améliore non seulement la gestion quotidienne, mais contribue aussi à réduire le ravinement et l'érosion des allées.

Les premiers essais de végétalisation ont montré des résultats très encourageants. Ils facilitent le travail des agents et les retours des habitants sont globalement positifs.

Ces constats ouvrent la voie à une végétalisation plus complète des cimetières.

- Loi Labbé - Le plan Zérophyto

Les produits phytosanitaires, plus communément appelés « pesticides », sont utilisés pour détruire des organismes vivants. Il s'agit des herbicides, insecticides, acaricides, etc.

Ces produits **ne sont pas sans conséquence sur l'environnement et sur notre santé**, à plus ou moins court terme. Il a par exemple été prouvé que certains pesticides avaient également des effets sur des insectes comme les polliniseurs, que sont les abeilles ou les papillons, qui n'étaient pas visés par ces traitements (Rapport d'évaluation de l'IPBES sur les polliniseurs, 2016). Aussi, la réglementation en vigueur vise à réduire l'utilisation et l'impact de ces substances.

L'arrivée de cette loi a aussi demandé une adaptation pour gérer les adventices (mauvaises herbes) dans la ville (trottoirs, gores, ruelles...).



Le désherbage mécanique (débroussailleuse) est la première solution. Son passage est effectué suivant les besoins entre mars et octobre. Petit à petit, l'idée est de réduire le nombre d'interventions jusqu'aux prochaines restrictions. Il va aussi falloir prendre en compte la réalité du changement climatique. Les moyens mis en oeuvre pour y faire face seront toujours priorisés de façon à garder une ville harmonieuse.

Panneau de communication à l'entrée du cimetière





Fleurissement pied de mur